

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 18-03-2020



Covid-19 : le secteur du gardiennage aussi en 1^{ère} ligne !

On l'oublie souvent mais notre présence est souvent indispensable en cette période de crise, aux côtés des services de secours, de police et des acteurs de la Santé. Les agents de gardiennage sont un maillon essentiel dans la chaîne de sûreté que requiert cette situation exceptionnelle. Tous nos agents prennent leur rôle à cœur et nous sommes fiers de pouvoir compter sur leur disponibilité et leur professionnalisme. Il faut le souligner car ils sont bien souvent dans l'ombre et hors feu des projecteurs !

Concrètement : dès le vendredi 13 mars, Protection UNIT a mis en place une cellule de crise pour suivre en continu l'évolution de la situation. Nous réalisons en ce moment un monitoring SITE PAR SITE pour déterminer ceux qui, par leurs activités ou leur environnement, sont les plus exposés. Cela nous permettra de prendre des décisions adaptées au cas par cas.

Toutes les mesures sanitaires ont été prises et nous avons constitué un stock de gels hydroalcooliques et de gants qui ont été distribués sur le terrain avec un rappel régulier des consignes d'usage.

Sites de clients

Certains clients ont des besoins de renforts spécifiques, on pense en priorité aux hôpitaux et à la grande distribution. Nous sommes en capacité de faire appel à une réserve d'agents supplémentaires mobilisables immédiatement.

Il va sans dire que tous les déplacements en provenance et à destination du lieu de travail peuvent être poursuivis sans restriction. En cas de contrôle policier, les agents ont reçu l'instruction de montrer spontanément leurs cartes d'identification.

Mesure de précaution particulière

Il est nécessaire d'être prudent, le travail des agents de gardiennage est adapté de manière à ce que nos agents gardent une distance de 1,5m des personnes. La priorité de Protection UNIT est de définir le cadre le plus sûr pour que l'exercice des missions par nos agents se fasse en réduisant les risques au maximum. Par exemple, sur le site de Liège Airport, nous avons mis en place un nettoyage (désinfection) systématique des postes toutes les 2 heures.

Cependant ce n'est pas toujours possible (ex. lors de fouilles). Dans ce cas, il est stipulé que l'activité/production doit être arrêtée/adaptée. Toutefois cette dernière obligation sera sujette à des exceptions pour certaines professions (ex. gardiens de prison, policier, ambulanciers). Cette liste d'exceptions est en cours d'élaboration. L'APEG (l'Association

Professionnelle des Entreprises de Gardiennage) a insisté auprès des auteurs de cette liste pour que la profession de tous les agents de gardiennage soit reprise sur cette liste; du moins ceux chargés des contrôles d'accès d'entrée et de sortie.

Contact PRESSE ?



Michael François, Directeur Communications
0486/26.31.71 (m.francois@unitgroup.be)